

2017_CT2_515

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset - Validation du programme

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Héléne – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGEY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abbassia - BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise - YDE Marcel

Secrétaire de séance : TRAINAR Nadia

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_515-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 29 novembre 2017

06_3_03

■ Requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset - Validation du programme

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Actuellement, le site de Rousset regroupe une déchèterie et un centre de transfert.

La déchèterie comprend 9 quais et réceptionne plus de 11.000 tonnes de déchets par an pour environ 50.000 visites. La configuration du site, en cul de sac, rend la circulation difficile et les manœuvres délicates.

La construction d'une plate-forme de réception des déchets végétaux permettra de détourner près de 30 % des apporteurs et de limiter l'encombrement de la déchèterie.

Cette plate forme de déchets verts sera la sixième réalisée sur le territoire du Pays d'Aix après Venelles, Bouc-Bel-Air, Saint-Cannat, Les Pennes-Mirabeau et Pertuis.

En parallèle, des travaux d'élargissement de la plate-forme haute de la déchèterie permettront de libérer de l'espace et de mettre en place un « caisson réemploi ».

Le centre de transfert accueille les déchets (les Ordures Ménagères, les Emballages Ménagers Recyclables) collectés sur le secteur sud-est du Pays d'Aix.

Cette installation est destinée à optimiser les charges induites par le transport des déchets jusqu'à leur lieu d'élimination, le principe de fonctionnement consistant à transvider des bennes de « petites » capacités dans des gros porteurs. Ainsi, annuellement plus de 8.000 tonnes de déchets transitent par cette installation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_515-DE
Date de télétransmission :
08/12/2017
Date de réception préfecture :

Le centre de transfert est équipé d'un compacteur à translation vétuste et coûteux en maintenance et réparation.

Aussi, afin d'optimiser le fonctionnement du site et donc les charges associées, il est proposé d'adapter la structure du centre de transfert afin d'aménager des postes de déchargement pour semi-remorque à Fond Mouvant Alternatif.

Cette technologie éprouvée présente les avantages suivants :

- Accroissement des volumes de déchets transportés,
- Souplesse et rusticité du dispositif : ce process, ne nécessitant pas de re-compaction des déchets, n'est pas soumis à des arrêts techniques bloquants.

Actuellement, les voies d'accès sont communes aux deux installations. Les travaux consistent à créer une voie d'accès spécifique pour les poids lourds du Centre de Transfert et ainsi les séparer des flux déchèterie.

Par ailleurs, un parcours pédagogique sera mis en œuvre permettant d'observer et expliquer le fonctionnement du centre de transfert et de la déchèterie.

Les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivants :

1. démantèlement du compacteur existant ;
2. aménagement de nouveaux postes de déchargement (trémie) ;
3. adaptation de la plate-forme haute aux contraintes d'accès et de dépotage des véhicules ;
4. création d'une plate-forme de déchargement des déchets verts ;
5. reprise et création de voirie pour séparer la circulation des usagers et des transporteurs ;
6. optimisation de l'espace sur la plate-forme haute de la déchèterie ;
7. mise en œuvre d'un parcours pédagogique.

Les travaux programmés sont estimés à 900.000€HT.

Financement :

Le Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix, le 10 juillet 2015, a validé l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) pour l'extension et la rénovation d'installation afin d'y intégrer notamment cette action, le montant de l'AP/CP est de 2,758M€.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'ADEME, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_515-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_B162 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 relatif à la gestion des déchets verts des particuliers sur le Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° 2015_A117 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 10 juillet 2015 actualisant l'Autorisation de Programme (AP/CP) concernant l'opération 173 pour un montant de 2.758.000€ pour Extension/Rénovation Déchèterie;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 14 novembre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des opérations suivantes : Travaux de requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset.

Délibère

Article 1 :

Le programme de travaux de requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset est approuvé pour un montant de 900.000€HT.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou on représentant est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur la section d'investissement du budget annexe du SPED du Territoire du Pays d'Aix opération 7213.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_515-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :

Grignone
224.86

COUPE B-B

224.81

220.35

216.40

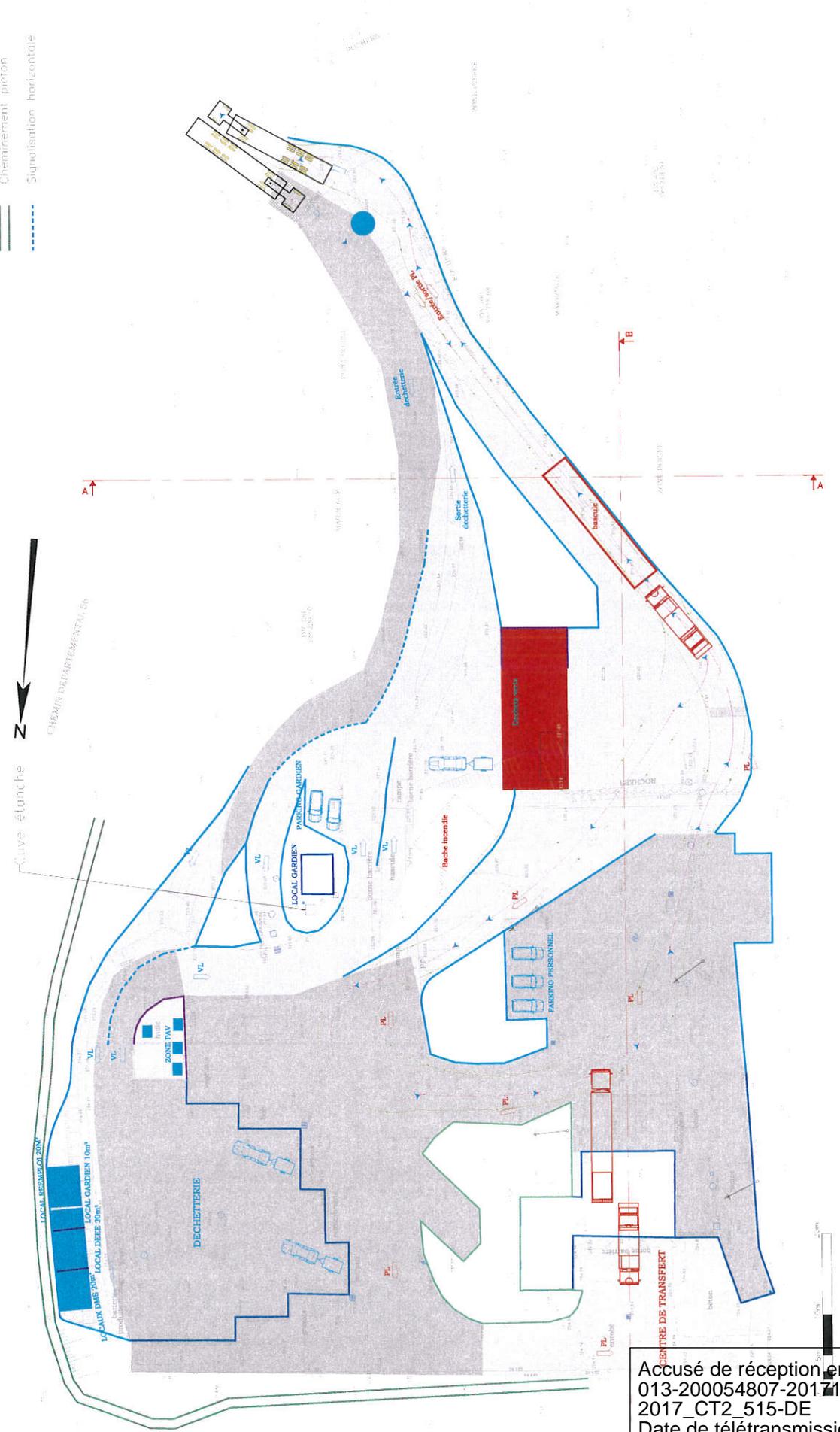
213.00

Cuve étanche



CHENIN DÉPARTEMENTAL 56

- Installations existantes
- Voies existantes
- Nouvelles voies
- Nouvelles dalles
- Nouveaux murs
- Nouvelles installations
- Cheminement piéton
- Signalisation horizontale



Dessiné par : MTO
Date : 11/10/17
Ech : 1/500

GIRUS GRENOBLE
49 Chemin du vieux chêne. 38240 MEYLAN
Tél: 04.76.18.05.40
Fax: 04.76.18.08.66
E-mail: grenoble@girus.fr



Guide déchetterie et centre de transfert Rousset (13)

Scénario D de réaménagement du site

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-201711129-
2017_CT2_515-DE
Date de télétransmission :
08/12/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset - Validation du programme

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_515-DE
Date de télétransmission :
08/12/2017
Date de réception préfecture :